

## **Preuves des libertez de l'Église gallicane**

Titre(s): Preuves des libertez de l'Église gallicane

Auteur(s): Dupuy, Pierre, Du Puy (1582-1651)

Autre(s) auteur(s): Brunet, Jean-Louis (1686-1747)  
Pithou, Pierre (1539-1596)

Editeur, producteur: Rouen : Viret, 1651

Description matérielle: 983 p. : table des matières ; in folio

Classification décimale Dewey: XVII ème siècle

Note sur le contenu: "Rouen, 1651":note msc.p.d.t..-is à l'Index librorum prohibitorum

Résumé ou extrait: L'Eglise de France était une fraction de l'Eglise catholique, qui, tout en prétendant n'être qu'une province chrétienne, a historiquement vécu d'une vie propre et joui de privilèges particuliers qu'on a coutume d'appeler libertés de l'Eglise gallicane, libertés très subordonnées à celles que voulaient bien lui accorder l'autorité royale. C'est Louis XIV qui affermira définitivement le pouvoir du politique sur le religieux par l'intermédiaire de quatre articles restés fameux dont Bossuet est considéré comme le rédacteur. Le plus clair de ce que contenaient ces articles, c'est que le roi avait le droit d'intervenir à son aise dans les affaires de l'Eglise sans avoir à craindre d'être réprimé ou même blâmé. De sorte que l'Eglise, en y souscrivant, souscrivait également à sa déchéance politique

Sujet(s): Gallicanisme

Sujet - Nom commun: BXI Droit divers